

PISEAU II

Fiche Environnementale de Diagnostic Simplifiée (FEDS)

1. Intitulé de la composante : Gestion de l'irrigation
2. Nom du projet : *Creusage de l'Oued El Hetta*
3. Gouvernorat, Délégation, Secteur (ou lieu) : *Bizerte - El Alia*
4. Nom et adresse du Promoteur/Exploitant: **SOTRADA S.A.R.L.** *Bizerte*
Société Tunisienne de Travaux
5. Nom et Adresse de l'Entrepreneur : *AC. # Résidence Salma B.L.C*
Nile, Medina 2063
Tél: 79.391.553/619 - Fax: 79.391.665
6. Cocher dans le tableau, le (s) sous projet (s) objet de ce criblage :

Gestion des Eaux Souterraines	Gestion de l'irrigation (PI)	Conservation et Protection des sols	Adduction d'Eau Potable (AEP)
Forage profonds de > 700 m	Création de PI < 100 ha avec eaux conventionnelles	Assainissement rural	Création des AEP
Forage profonds de < 700 m	Création des PI > 100 ha avec eaux conventionnelles	Amélioration de STEP	Utilisation des citernes
Forage géothermiques	Réhabilitation/modernisation des PI > 100 ha	Autres (à définir)	Réhabilitation des réseaux pour la GDA
Injection des EUT dans les nappes phréatiques	Réhabilitation /modernisation des PI < 100 ha		Réhabilitation des réseaux pour le transfert à la SONEDE
	Réhabilitation des grands PIs > 100 ha		Autres (à définir)
Autres (à définir)	Assainissement/drainage	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Réhabilitation des PI avec des EUT		
	Création des PI avec des EUTs		

7. **Impact Environnemental :** Indiquer si l'impact sur l'environnement mentionné est applicable. Dans le cas où l'impact est applicable, transposer dans la 3^{ème} sous colonne « pondération », le même chiffre indiquée dans la sous colonne 3 « échelle de pondération » Au cas où l'impact sur l'environnement n'est pas applicable, indique le chiffre Zéro dans la sous colonne 3 (pondération). Il est à noter que Lorsque l'ensemble des impacts potentiels du sous projet ont été identifiés, l'importance des modifications prévisibles de l'aspect environnemental et social ce sous projet est évaluée. Cette évaluation repose essentiellement sur l'appréciation de l'aspect environnemental et social étudié ainsi que de l'intensité, de l'étendue et de la durée des effets appréhendés (positifs ou négatifs). Ces trois caractéristiques sont agrégées en un indicateur synthèse, l'importance de l'effet environnemental, qui permet de porter un jugement sur l'ensemble des effets prévisibles de l'aspect environnemental du sous projet sur une composante donnée de l'environnement. L'importance de l'impact est exprimée selon trois classes : forte, moyenne, faible (échelle de pondération de 1 à 3).

	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projets ?	Pondération		
		Applicable (Oui/Non)	Echelle de pondération	Pondération
1	Est situé sur un site ou aire culturelle, historique, archéologique protégé par la législation Tunisienne ?	non	3	0
2	Est situé sur un site ou aire naturelle (forêt, zone humide, habitat naturel, aire protégée) protégée localement par les wilayas ou les communes?	non	2	0
3	Augmentera la salinité des sols de plus de 2g/litre à l'intérieur ou en aval du PI ?	non	3	0
4	Est située déjà sur une nappe phréatique surexploitée	non	3	0
5	Contribuera à la diminution de la quantité d'eau accessible aux utilisateurs à l'aval du PI ?	non	2	0
6	Est situé à aval des industries polluantes (métallurgie, cimenterie, engrais, chimique et pétrochimique.) ?	non	2	0
7	Est situé dans une zone où il n'existe pas un réseau d'assainissement ?	oui	1	1
8	Utilisera des engins de transport ou des équipements de forage à base de diesel ?	oui	1	1
9	Générera des déchets non dangereux et qui seront stockés sur le site du projet ?	non	1	0
10	Générera des déchets dangereux (solide, liquide) sur le site ?	non	3	0
11	Peut être une cause de maladie hydrique pour les agriculteurs du PI et des agriculteurs en aval du PI ?	non	2	0
13	Consiste en 2-3 forages profonds qui puisent sur la même nappe (à l'exception des nappes du Sud)?	non	2	0
Total pondération			25	2

NB: Résultats du Criblage

- (a) Si le total de la pondération est égale à et à plus de 12 points, le sous projet sera classifié dans la classe II et une fiche d'information environnementale et sociale (FIES) est requise
- (b) Si le total de la pondération est moins de 12 points, une FIES n'est pas requise, et des mesures d'atténuation telles que décrites dans l'annexe 2 seront incluses dans les cahiers de charge que le maître d'œuvre devrait respecter

8. Impact Social : Indiquer si l'impact social mentionné est applicable

	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projets	Applicable (Oui/Non)
1	est situé sur une terre privée ou empiète une terre privée ?	non
2	aura un impact sur l'accès des populations locales à leurs habitats, biens, sources de revenus ou de moyens d'existence, services publics ?	non

Si les critères 1 et/ou 2 sont applicables, le CRDA devra préparer un plan de cession volontaire ou d'occupation provisoire conformément à la politique 4.12 de la Banque mondiale relative à l'acquisition des terres et la compensation pour pertes de bénéfices économiques.

Bureau d'études ou Consultant

CRDA ou Direction Technique

SOTUTRA SARL
Société Tunisienne de Travaux
AC.3 Résistance S.A. B.L.C
Née Medina 2008
Tél: 79.391.553/619 - Fax: 79.391.665



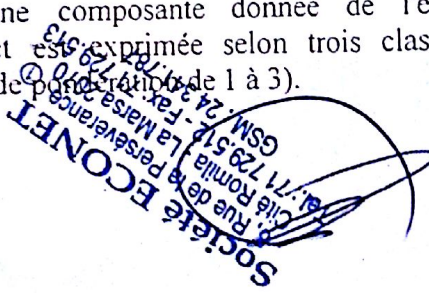
PISEAU II

Fiche Environnementale de Diagnostic Simplifiée (FEDS)

1. Intitulé de la composante : Gestion de l'irrigation
2. Nom du projet : *curage et endiguement d'oued Ghzala - lot 1*
3. Gouvernorat, Délégation, Secteur (ou lieu) : *Ghzala*
4. Nom et adresse du Promoteur/Exploitant : *GRDA BIZERTE*
5. Nom et Adresse de l'Entrepreneur : *ECONET*
6. Cocher dans le tableau, le (s) sous projet (s) objet de ce criblage :

Gestion des Eaux Souterraines	Gestion de l'irrigation (PI)	Conservation et Protection des sols	Adduction d'Eau Potable (AEP)
Forage profonds de > 700 m	Création de PI < 100 ha avec eaux conventionnelles	Assainissement rural	Création des AEP
Forage profonds de < 700 m	Création des PI > 100 ha avec eaux conventionnelles	Amélioration de STEP	Utilisation des citernes
Forage géothermiques	Réhabilitation/modernisation des PI > 100 ha	Autres (à définir)	Réhabilitation des réseaux pour la GDA
Injection des EUT dans les nappes phréatiques	Réhabilitation /modernisation des PI < 100 ha		Réhabilitation des réseaux pour le transfert à la SONEDE
	Réhabilitation des grands PIs > 100 ha		Autres (à définir)
Autres (à définir)	Assainissement/drainage	X	
	Réhabilitation des PI avec des EUT		
	Création des PI avec des EUTs		

7. **Impact Environnemental :** Indiquer si l'impact sur l'environnement mentionné est applicable. Dans le cas où l'impact est applicable, transposer dans la 3^{ème} sous colonne « pondération », le même chiffre indiquée dans la sous colonne 3 « échelle de pondération ». Au cas où l'impact sur l'environnement n'est pas applicable, indique le chiffre Zéro dans la sous colonne 3 (pondération). Il est à noter que Lorsque l'ensemble des impacts potentiels du sous projet ont été identifiés, l'importance des modifications prévisibles de l'aspect environnemental et social ce sous projet est évaluée. Cette évaluation repose essentiellement sur l'appréciation de l'aspect environnemental et social étudié ainsi que de l'intensité, de l'étendue et de la durée des effets appréhendés (positifs ou négatifs). Ces trois caractéristiques sont agrégées en un indicateur synthèse, l'importance de l'effet environnemental, qui permet de porter un jugement sur l'ensemble des effets prévisibles de l'aspect environnemental du sous projet sur une composante donnée de l'environnement. L'importance de l'impact est exprimée selon trois classes : forte, moyenne, faible (échelle de pondération de 1 à 3).



 Société ECONET
 Rue de la Persévérance
 Cité Romilla
 71729512 - GSM : 24 34 78 129
 Fax : 71729510

	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projets ?	Pondération		
		Applicable (Oui/Non)	Echelle de pondération	Pondération
1	Est situé sur un site ou aire culturelle, historique, archéologique protégé par la législation Tunisienne ?	Non	3	0
2	Est situé sur un site ou aire naturelle (forêt, zone humide, habitat naturel, aire protégée) protégée localement par les wilayas ou les communes?	Non	2	0
3	Augmentera la salinité des sols de plus de 2g/litre à l'intérieur ou en aval du PI ?	Non	3	0
4	Est située déjà sur une nappe phréatique surexploitée	Non	3	0
5	Contribuera à la diminution de la quantité d'eau accessible aux utilisateurs à l'aval du PI ?	Oui	2	2
6	Est situé à aval des industries polluantes (métallurgie, cimenterie, engrais, chimique et pétrochimique.) ?	Non	2	0
7	Est situé dans une zone où il n'existe pas un réseau d'assainissement ?	Non	1	0
8	Utilisera des engins de transport ou des équipements de forage à base de diesel ?	Non	1	0
9	Générera des déchets non dangereux et qui seront stockés sur le site du projet ?	Non	1	0
10	Générera des déchets dangereux (solide, liquide) sur le site ?	Non	3	0
11	Peut être une cause de maladie hydrique pour les agriculteurs du PI et des agriculteurs en aval du PI ?	Non	2	0
13	Consiste en 2-3 forages profonds qui puisent sur la même nappe (à l'exception des nappes du Sud)?	Non	2	0
Total pondération			25	2

NB: Résultats du Criblage

- (a) Si le total de la pondération est égale à et à plus de 12 points, le sous projet sera classifié dans la classe II et une fiche d'information environnementale et sociale (FIES) est requise
- (b) Si le total de la pondération est moins de 12 points, une FIES n'est pas requise, et des mesures d'atténuation telles que décrites dans l'annexe 2 seront incluses dans les cahiers de charge que le maître d'œuvre devrait respecter

8. Impact Social : Indiquer si l'impact social mentionné est applicable

	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projets	Applicable (Oui/Non)
1	est situé sur une terre privée ou empiète une terre privée ?	Non
2	aura un impact sur l'accès des populations locales à leurs habitats, biens, sources de revenus ou de moyens d'existence, services publics ?	Non

Si les critères 1 et/ou 2 sont applicables, le CRDA devra préparer un plan de cession volontaire ou d'occupation provisoire conformément à la politique 4.12 de la Banque mondiale relative à l'acquisition des terres et la compensation pour pertes de bénéfices économiques.

Bureau d'études ou Consultant

CRDA ou Direction Technique

Le Commissaire Régional
au Développement Agricole de Bizerte
HAMMAMI Khelifa

01 71 29 51 9
31 20 10
ECCO
Société
Chambre de la Presse
GSM: 98 71 78 17 81
Téléphone: 71 29 51 9
Rue de la Presse
B.P. 110
BIZERTE

20 OCT. 2014

رئيس قسم المياه والتجهيز الريفي
م. محمود المصطفى

PISEAU II

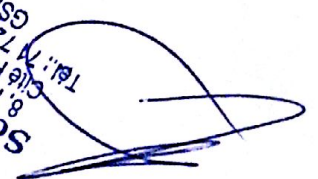
Fiche Environnementale de Diagnostic Simplifiée (FEDS)

1. Intitulé de la composante : Gestion de l'irrigation
2. Nom du projet : *Curage et endiguement de l'oued OUM Jemma.*
3. Gouvernorat, Délégation, Secteur (ou lieu) : *Blizada.*
4. Nom et adresse du Promoteur/Exploitant: *C.R.D.A. BIZEKTE*
5. Nom et Adresse de l'Entrepreneur : *ECONET*
6. Cocher dans le tableau, le (s) sous projet (s) objet de ce criblage :

Gestion des Eaux Souterraines	Gestion de l'irrigation (PI)	Conservation et Protection des sols	Adduction d'Eau Potable (AEP)
Forage profonds de > 700 m	Création de PI < 100 ha avec eaux conventionnelles	Assainissement rural	Création des AEP
Forage profonds de < 700 m	Création des PI > 100 ha avec eaux conventionnelles	Amélioration de STEP	Utilisation des citernes
Forage géothermiques	Réhabilitation/modernisation des PI > 100 ha	Autres (à définir)	Réhabilitation des réseaux pour la GDA
Injection des EUT dans les nappes phréatiques	Réhabilitation /modernisation des PI < 100 ha		Réhabilitation des réseaux pour le transfert à la SONEDE
	Réhabilitation des grands PIs > 100 ha		Autres (à définir)
Autres (à définir)	Assainissement/drainage	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Réhabilitation des PI avec des EUT		
	Création des PI avec des EUTs		

7. **Impact Environnemental :** Indiquer si l'impact sur l'environnement mentionné est applicable. Dans le cas où l'impact est applicable, transposer dans la 3^eème sous colonne « pondération », le même chiffre indiquée dans la sous colonne 3 « échelle de pondération » Au cas où l'impact sur l'environnement n'est pas applicable, indique le chiffre Zéro dans la sous colonne 3 (pondération). Il est à noter que Lorsque l'ensemble des impacts potentiels du sous projet ont été identifiés, l'importance des modifications prévisibles de l'aspect environnemental et social ce sous projet est évaluée. Cette évaluation repose essentiellement sur l'appréciation de l'aspect environnemental et social étudié ainsi que de l'intensité, de l'étendue et de la durée des effets appréhendés (positifs ou négatifs). Ces trois caractéristiques sont agrégées en un indicateur synthèse, l'importance de l'effet environnemental, qui permet de porter un jugement sur l'ensemble des effets prévisibles de l'aspect environnemental du sous projet sur une composante donnée de l'environnement. L'importance de l'impact est exprimée selon trois classes : forte, moyenne, faible (échelle de pondération de 1 à 3).

Société ECONET
 8, Rue de la Persévérance
 Cité Romilla - La Marsa 2070
 Tél.: 71 729 512 - Fax: 71 729 517
 GSM: 24 341 781



	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projets ?	Pondération		
		Applicable (Oui/Non)	Echelle de pondération	Pondération
1	Est situé sur un site ou aire culturelle, historique, archéologique protégé par la législation Tunisienne ?	Non	3	0
2	Est situé sur un site ou aire naturelle (foret, zone humide, habitat naturel, aire protégée) protégée localement par les wilayas ou les communes?	Non	2	0
3	Augmentera la salinité des sols de plus de 2g/litre à l'intérieur ou en aval du PI ?	Non	3	0
4	Est située déjà sur une nappe phréatique surexploitée	Non	3	0
5	Contribuera à la diminution de la quantité d'eau accessible aux utilisateurs à l'aval du PI ?	Oui	2	2
6	Est situé à aval des industries polluantes (métallurgie, cimenterie, engrais, chimique et pétrochimique,)?	Non	2	0
7	Est situé dans une zone où il n'existe pas un réseau d'assainissement ?	Non	1	0
8	Utilisera des engins de transport ou des équipements de forage à base de diesel ?	Non	1	0
9	Générera des déchets non dangereux et qui seront stockés sur le site du projet ?	Non	1	0
10	Générera des déchets dangereux (solide, liquide) sur le site ?	Non	3	0
11	Peut être une cause de maladie hydrique pour les agriculteurs du PI et des agriculteurs en aval du PI ?	Non	2	0
13	Consiste en 2-3 forages profonds qui puisent sur la même nappe (à l'exception des nappes du Sud)?	Non	2	0
Total pondération			25	2

NB: Résultats du Criblage

- (a) Si le total de la pondération est égale à et à plus de 12 points, le sous projet sera classifié dans la classe II et une fiche d'information environnementale et sociale (FIES) est requise
- (b) Si le total de la pondération est moins de 12 points, une FIES n'est pas requise, et des mesures d'atténuation telles que décrites dans l'annexe 2 seront incluses dans les cahiers de charge que le maître d'œuvre devrait respecter

8. Impact Social : Indiquer si l'impact social mentionné est applicable

	Est-ce que le sous projet ou groupe de sous projets	Applicable (Oui/Non)
1	est situé sur une terre privée ou empiète une terre privée ?	Non
2	aura un impact sur l'accès des populations locales à leurs habitats, biens, sources de revenus ou de moyens d'existence, services publics ?	Non

Si les critères 1 et/ou 2 sont applicables, le CRDA devra préparer un plan de cession volontaire ou d'occupation provisoire conformément à la politique 4.12 de la Banque mondiale relative à l'acquisition des terres et la compensation pour pertes de bénéfices économiques.

Bureau d'études ou Consultant

CRDA ou Direction Technique

Société ECONET
 8, Rue de la Persévérance
 Cité Romila - La Marsa 2070
 Tél.: 71 728 512 Fax: 71 728 513
 GSM: 24 341 787

20 OCT. 2016
**Le Commissaire Régional
 au Développement Agricole de Bizerte
 HAMMAMI Khelifa**

Handwritten signature and stamp in blue ink.